

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TROIS JUILLET DEUX MIL VINGT DEUX

<p>Nombre des membres</p> <hr/> <p>Afférents en exercice qui ont pris part à la délibération</p> <p style="text-align: center;">11 11 9</p>	<p style="text-align: center;">L'an deux mil vingt deux Et le 03/07 à 18 heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence</p> <p style="text-align: center;">DE M. PINELLI Michel, Maire de la commune</p>
<p>Date de la convocation : 24/06/2022</p> <p>Date de l'affichage :</p>	<p>Présents : Michel PINELLI, Bernard CORTESE, Jacques RAFINI, Stéphan MATTEI, Marc PARAVISINI, José BORGHESI, José SANTONI (proc), Jean - Claude CAHUZAC,</p> <p>Secrétaire de séance : Sébastien RAFINI</p> <p>Absents : Claude BLANC, Marie-Louise BOTTI</p>
<p>Objet de la délibération :</p> <p>Achat matériel de voirie Mise en sécurité</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :</p> <p>Et publication ou notification du :</p>	<p>Le Maire expose au Conseil la nécessité d'acheter des panneaux de signalisation de voirie ainsi que des coussins berlinois afin de mettre en sécurité la voirie communale.</p> <p>Le coût estimatif de cette opération s'élève à 4475.30 € HT soit 5370.36 € TTC</p> <p>Le cofinancement ferait intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La C.T.C à hauteur de 80 % soit 3580 € - La part communale (y compris TVA) s'élève à 1790.36 € <p>Le conseil oui l'exposé du Maire et à l'unanimité des membres présents :</p> <p>-DONNE son accord pour ce programme.</p> <p>-DIT que les dépenses feront l'objet d'une DM au BP 2022</p> <p>-DEMANDE au Maire de solliciter les subventions auprès de Mr le Président de l'Exécutif de la C.T.C.</p> <p style="text-align: center;">AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS</p>

Signature et cachet



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002703-20220703-2022-4-A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Affichage : 04/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

